

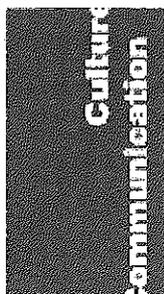
020111



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON



Direction régionale
des affaires culturelles
Languedoc-Roussillon

ARRÊTÉ

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire
des monuments historiques
de l'ancien hôtel de Roux situé 57 et 59 rue de la République
et rue Chabrel à
VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard)

Le Préfet de la région Languedoc-Roussillon
Préfet de l'Hérault
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du mérite

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et le décret modifié du 18 mars 1924,

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets de région ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU l'arrêté n° 99-0965 portant désignation des membres de la commission régionale du patrimoine et des sites ;

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la région Languedoc-Roussillon entendue, en sa séance du 14 décembre 2001;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant que l'ancien hôtel de Roux situé 57 - 59, rue de la République et rue Chabrel à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité de son architecture et de sa situation sur l'emprise au sol de l'ancien palais du cardinal de Deaux, dit aussi livrée de Thurroye ;

ARRÊTE

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, l'ancien hôtel de Roux situé 57, 59 rue de la République et rue Chabrel à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard), figurant au cadastre section CH sur les parcelles n° 13 à 19, d'une contenance respective de

3a 97ca pour la parcelle 13 appartenant à Monsieur SCHIAVO Edouard Marc Jean, né le 04 août 1949 à Jerada (Maroc), époux de Madame MOLARD demeurant aux Sableyes à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ; celui-ci en est propriétaire par donation-partage, acte passé le 12 novembre 1982 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 13 décembre 1982, vol. 2936, n° 8 ;

92ca pour la parcelle 14 appartenant à Madame SCHIAVO Colette Solange Marie, née le 08 mars 1947 à Aouinet (Maroc), épouse de Monsieur NOE Michel et demeurant 20 cae del Mitg à VILLEMOLAQUE (Pyrenées Orientales) ; celle-ci en est propriétaire par donation-partage, acte passé le 12 novembre 1982 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 13 décembre 1982, vol. 2936, n° 8 ;

60ca pour la parcelle 15 appartenant conjointement à Monsieur MAGRO Guiseppe, né le 01 avril 1935 à San Marco Inlami (Italie) et à son épouse Madame COCO Maria Jeanne, née le 06 mars 1935 à San Marco Inlami (Italie), demeurant tous deux 9 rue Chabrel à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ;

Ceux-ci en sont propriétaires par achat, acte passé le 19 novembre 1975 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 1^{er} décembre 1975, vol. 1063, n° 25 ;

64ca pour la parcelle 16 appartenant en indivision à :

Monsieur NADAL Jean-Louis André, né le 30 juillet 1950 à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), époux de Madame Jacqueline FERRE demeurant 66 chemin du Lion d'or à SAINT-SATURNIN-LEZ-AVIGNON (Vaucluse) ;

Madame NADAL Josiane Sylvie Marie-Marguerite, née le 08 decembre 1947 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), épouse de Monsieur DEVEZE Jean Claude Charles demeurant 9 rue du docteur André Morel à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ;

L'usufruit appartient à Madame BORIE Gilberte, née le 09 janvier 1924 à Villeréal (Lot-et-Garonne), veuve de Monsieur NADAL André Jean et demeurant 5 rue Chabrel à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ;

Ceux-ci en sont propriétaires par attestation du 31 mars 1992 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 13 avril 1992, vol. 1992 P , n° 2644 ;

54ca pour la parcelle 17 appartenant à Monsieur GARCIA Joseph, né le 28 juin 1925 en Espagne, époux de Madame VARO et demeurant 91, impasse du Caire à SORGUES (Vaucluse) ;

celui-ci en est propriétaire par achat, acte passé le 2 mars 1963 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 27 mars 1963, vol. 5689, n° 50 ;

82ca pour la parcelle 18 appartenant à la SCI BERENICE enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de NIMES (Gard) sous le numéro D 400 374 211, dont le siège social est 36, avenue Paul Ravoux à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et qui est représentée en qualité de gérant de la dite Société Civile Immobilière par Monsieur VUILLEMIN Daniel né le 20 décembre 1966 à Avignon (84) et demeurant au 36, avenue Paul Ravoux à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ;

Celle-ci en est propriétaire par achat, acte passé les 5 et 6 novembre 1996 devant Maître Edouard BERGER, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 21 novembre 1996, vol.1996 P , n° 8058 ;

8a 18ca pour la parcelle 19 appartenant en indivision à

Monsieur LORANCE Roger Gustave René, né le 05 octobre 1925 à Héricourt (Haute-Saône), célibataire demeurant 57 rue de la République à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) ;

Madame LORANCE Denise Jeanne, née le 02 mars 1935 à Orange (Vaucluse), épouse de Monsieur FERRARO Lucien et demeurant 8 rue du portail du Thor à CHATEAUNEUF-DE-GADAGNE (Vaucluse) ;

Ceux-ci en sont propriétaires par attestation du 17 mai 1994 devant Maître ISSARTIAL, notaire à VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON (Gard) et publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 27 mai 1994, vol. 1994 P , n° 3689 ;

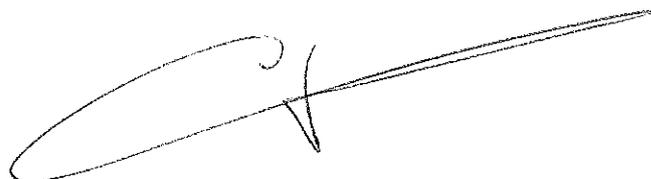
Ces références cadastrales proviennent du remaniement du cadastre selon le procès-verbal du 3 mai 1999, publié au 2ème bureau des hypothèques de Nîmes (Gard) le 3 mai 1999, vol. 1999 P, n° 3169 ;

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région ;

Article 3 : Il sera notifié au Préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

à MONTPELLIER, le 27 MARS 2002

LE PRÉFET



Daniel CONSTANTIN

Département :
GARD

Commune :
VILLENEUVE LES AVIGNON

Section : CH
Feuille : 000 CH 01

Échelle d'origine : 1/500
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 31/07/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 2
67 RUE SALOMON REINACH 30032
30032 NIMES CEDEX 1
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67
cdf.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

